



## Mariage en cours de naturalisation

Par **bonne réception**, le **05/10/2011** à **20:25**

Bonjour,

j'ai fait une demande de naturalisation en 2007 et en 2010 j'ai eu une réponse il m'a été ajournée d'un an et 1 an après j'ai renouvelé ma demande et en juin 2011 je suis allé me marier en Algérie et je suis rentré fin juin et j'ai trouvé une réponse favorable du ministre et en mois de septembre j'ai eu mon passeport et ma carte française j'ai fait la demande de transcriptions de mon mariage au ministre et là je reçois une réponse qui me casse le moral et je suis déprimé grave il va procéder à un nouveau examen de mon dossier j'ai rien compris c'est quelqu'un qui peut me répondre merci à l'avance

Par **mimi493**, le **05/10/2011** à **23:58**

Vous avez fait votre demande en mentionnant que vous étiez célibataire et sans prévenir que vous étiez marié, juste après. C'est normal, il y a une fautive information dans votre demande

Par **bonne réception**, le **06/10/2011** à **12:51**

je suis allé me marier en juin 2011 et je suis rentré en France fin juin et je suis allé à la préfecture la semaine d'après au service de naturalisations il m'a dit de écrire au ministre j'ai envoyé un acte de mariage mais sans accuser et en juillet 2011 j'ai la décision du ministre avis favorable donc il y a juste un mois entre mon mariage et là et la réponse du ministre j'aimerais savoir ce que je dois faire parce que c'est la torture pour moi merci à l'avance

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **12:52**

Vous ne pouvez qu'attendre, ce que vous auriez du faire avant de vous marier

Par **bonne réception**, le **06/10/2011** à **13:03**

mais j'ai recus cette semaine un courrier du ministère que je ss avisi il vons reixaminer mon dossier je le savais pas que jai penser que sa seras nigatif entre temps jais pris un rdv pour faire regroupement familiale a ofii danc maintenant je me retrouve dans une situations sons espoir je sais plus quoi faire et je risque quio je vous remercier de votre gentillésse

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **13:25**

Vous risquez l'annulation de votre nationalité

Mais je ne comprends pas : si vous êtes Français, vous ne pouvez pas faire la procédure de regroupement familial.

Par **bonne réception**, le **06/10/2011** à **18:30**

je ss francais depuis juillet 2011 danc ca tomber au même temps de mon mariage c la jais pris un rdv chez ofii mais jai pas déposer c la que jai eu la repensse du minister merci

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **20:08**

Vous ne pouvez qu'attendre la transcription du mariage.

Par **WhiteDove**, le **10/10/2011** à **23:43**

Bonjour,

Je suis dans une situation un peu différente ... Je suis en cours de naturalisation et je me suis marié ....

Je suis marocain, j'habite dans le 75, je suis ingénieur en CDI depuis 2 ans, et je suis arrivé en France en 2003 pour mes études d'ingénieur. Je viens de déposer ma demande de naturalisation.

Je me suis marié cet été au Maroc avec une marocaine qui réside en France (donc acte de

mariage marocain avec Adoul) , elle est étudiante en école d'ingénieur en France depuis 2004 mais dans un autre département (autre que le 75), et c'est sa dernière année d'études. Sa carte de séjour est donc enregistrée dans une autre préfecture que celle de Paris, et elle n'a pas de CDI (donc pas de revenus, à part le virement mensuel de ses parents) .

Dans mon dossier de naturalisation, j'ai bien sûr déclaré que j'étais marié avec elle.

Ma question est la suivante : Est-ce que vous pensez que la procédure de naturalisation peut être retardée ou bloquée, à cause de mon mariage AU MAROC avec une étudiante marocaine résidant en France, et qui n'a toujours pas de statut salarié ?

Merci pour votre précieuse réponse